

Cent trente et unième séance du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, tenue à l'école Mgr-Euclide-Théberge, 477, rue Desjardins, Marieville, ce 11ème jour de mai 2009 et à laquelle sont présents :

**Présences :** Mesdames et messieurs les commissaires : Michel Aerts, Nadine Arseneault, Réjean Bessette, François Blais, Marlène Blais, Andrée Bouchard, Pierre Boudreau, Monique Brière, Jacques Darche, Magda Farès, Luc Mercier, Claude Monty, Johanne Ouellette Langlois, Yvon Pineault, Sylvie Rousselle, Eryck St-Laurent, Lise Soutière, Stéphane Surprenant, Lynda Tessier et Annik Tomlinson.

Mesdames les commissaires parents : Manon Côté et Marie-Claude Lavoie.

Madame la commissaire Erminia Merlo se joint à la réunion à 20 h 40.

**Autres présences :** Madame Claude Boivin, directrice générale;  
Monsieur François Lafortune, directeur général adjoint;  
Monsieur Mario Champagne, secrétaire général;  
Madame Lynda Champagne, directrice adjointe au Service des ressources humaines;  
Monsieur Fernand Croisetière, directeur du Service des ressources éducatives aux adultes et à la formation professionnelle;  
Madame Marie-Thérèse Delfosse, directrice du Service des ressources éducatives aux jeunes;  
Madame Michèle Laberge, directrice du Service des technologies de l'information;  
Monsieur Marcel Landry, directeur du Service des ressources matérielles;  
Madame Silvie Mondat, directrice du Service des ressources financières.

#### **01. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Madame la présidente, Andrée Bouchard, ouvre la séance.

#### **02. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**HR 09.05.11**  
**001**

Il est proposé par monsieur Yvon Pineault :

Que l'ordre du jour soit adopté avec les modifications suivantes :

Ajouter le point suivant :

09.4 Réaction aux règles budgétaires 2009-2010 du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Retirer les points suivants :

10.1.18 Nettoyage des conduits de ventilation - École de Richelieu (Édifice Curé-Martel) et École Pointe-Olivier (document séance tenante).

10.1.20 Nettoyage des conduits de ventilation - Écoles Beaulieu et Joseph-Amédée-Bélanger (document séance tenante).

#### **ORDRE DU JOUR**

01- Présences et ouverture de la séance.

02 - Adoption de l'ordre du jour.

- 03 - Période de questions du public.
- 04.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 14 avril 2009 (document SG 09.05.11-04.1).
  - Suivi au procès-verbal.
- 04.2 Correspondance.
  - 04.2.1 De monsieur Robert Poulin, directeur du soutien aux établissements, Direction générale des affaires universitaires et collégiales du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport : Confirmation de Madame Erminia Merlo, à titre de membre du conseil d'administration du Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu, pour un mandat de trois (3) ans à compter du 7 avril 2009;
  - 04.2.2 De monsieur Yves Marcotte, secrétaire général de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles : résolution du Conseil des commissaires en réaction au projet de règles budgétaires 2009-2010 du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et plus particulièrement en ce qui trait aux surplus des commissions scolaires;
  - 04.2.3 De madame Cathy-Maude Croft, secrétaire générale de la Commission scolaire des Phares : résolution du Conseil des commissaires en réaction au projet de règles budgétaires 2009-2010 du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et plus particulièrement en ce qui a trait à la mesure 30350 pour faciliter la formation à temps partiel en formation professionnelle.
  - 04.2.4 De madame Michelle Courchesne, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport : Confirmation d'une allocation de 8 532 \$ pour la réalisation des travaux d'embellissement de la cour du Centre La Relance et dont le coût total est de 27 317 \$.
- 04.3 Mot de la présidente.
- 04.4 Frais de surveillance du midi (document DG 09.05.11-04.4).
- 04.5 Modification des heures d'entrée et de sortie au primaire pour l'année 2009-2010 (document DG 09.05.11-04.5).
- 04.6 Confirmation d'un statut d'engagement (document DG 09.05.11-04.6).
- 04.7 Appui quant au statut de priorité de l'hôpital du Haut-Richelieu (document DG 09.05.11-04.7).
- 04.8 Comité de révision de décision (document SG 09.05.11-04.8).
- 04.9 Politique de maintien ou de fermeture d'école et de modifications des services éducatifs dispensés dans une école – adoption (document SG 09.05.11-04.9).
- 04.10 Nomination d'un substitut à la Table À Toute Jeunesse (document SG 09.05.11-04.10).
- 04.11 Loisir et Sport Montérégie – renouvellement de l'affiliation et nomination d'un délégué (document SG 09.05.11-04.11).
- 04.12 Rapport annuel 2007-2008 – dépôt (document déjà transmis).
- 04.13 Protocole d'entente entre la Commission scolaire des Hautes-Rivières et la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu – dénonciation (document SG 09.05.11-04.13).
- 08.1 Démissions (document RH 09.05.11-08.1).
- 08.2 Engagement (document RH 09.05.11-08.2).
- 08.3 Congédiement (document séance tenante : RH 09.05.11-08.3).
- 08.4 Avis de non-renouvellement et de mise en disponibilité (document séance tenante : RH 08.05.11-08.4).
- 08.5 Plan d'effectifs du personnel de soutien pour l'année 2009-2010 (document RH 09.05.11-08.5).
- 09.1 Liste des comptes à payer de la Commission scolaire des Hautes-Rivières du 8 avril 2009 pour un montant de 2 959 660,71 \$, vérifiée par monsieur Luc Mercier (document RF 2009-05-11 09.1).
- 09.2 Liste des comptes à payer de la Commission scolaire des Hautes-Rivières du 22 avril 2009 pour un montant de 17 849 278,05 \$, vérifiée par monsieur Pierre Boudreau (document RF 2009-05-11 09.2).
- 09.3 Demande d'autorisation d'adopter un budget qui prévoit des dépenses supérieures aux revenus (budget déficitaire) (document séance tenante : RF 2009.05.11-09.3).
- 09.4 Réaction aux règles budgétaires 2009-2010 du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

- 10.1 Adjudication de contrats
- 10.1.1 Remplacement d'unité de ventilation et chauffage - École Frère-André (document RM 09.05.11-10.1.1).
- 10.1.2 Remplacement d'unité de ventilation et chauffage - École Micheline-Brodeur (document RM 09.05.11-10.1.2).
- 10.1.3 Remplacement du revêtement de sol (partiel) - École Sacré-Cœur (secteur Iberville) (document RM 09.05.11-10.1.3).
- 10.1.4 Réfection d'une section d'asphalte du stationnement – Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot (document RM 09.05.11-10.1.4).
- 10.1.5 Réfection et zonage du réseau de chauffage - École Saint-Joseph (Saint-Sébastien) (document RM 09.05.11-10.1.5).
- 10.1.6 Réaménagement extérieur (entrée et débarcadère d'autobus adaptés) – Polyvalente Marcel-Landry (document RM 09.05.11-10.1.6).
- 10.1.7 Réfection et zonage du réseau de chauffage - École Henryville (document RM 09.05.11-10.1.7).
- 10.1.8 Revêtement de sol - École Notre-Dame-de-Fatima (document RM 09.05.11-10.1.8).
- 10.1.9 Remplacer/réparer les portes extérieures - École Félix-Gabriel-Marchand (document RM 09.05.11-10.1.9).
- 10.1.10 Restauration de toilettes - École Micheline-Brodeur (document RM 09.05.11-10.1.10).
- 10.1.11 Drainage et imperméabilisation des fondations avec poste de pompage - École Jean-XXIII (document RM 09.05.11-10.1.11 et document séance tenante : RH 09.05.11-10.1.11 révisé).
- 10.1.12 Revêtement de sol (secteurs adultes et informatique) - Centre administratif (document RM 09.05.11-10.1.12).
- 10.1.13 Réfection d'une borne fontaine et conduite d'aqueduc - Polyvalente Marcel-Landry (document RM 09.05.11-10.1.13).
- 10.1.14 Imperméabilisation et drainage de fondation avec chambre de clapot – École de Richelieu (Édifice Curé-Martel) (document RH 09.05.11-10.1.14).
- 10.1.15 Rénovation des vestiaires (secteur piscine, phase 2) - École Mgr-Euclide-Théberge (document RM 09.05.11-10.1.15).
- 10.1.16 Restauration de toilettes - École Paul-Germain-Ostiguy (document RM 09.05.11-10.1.16).
- 10.1.17 Réfection et zonage du réseau de chauffage (phase 2) – École Saint-Alexandre (document séance tenante : RM 09.05.11-10.1.17).
- 10.1.18 **Point retiré :** Nettoyage des conduits de ventilation - École de Richelieu (Édifice Curé-Martel) et École Pointe-Olivier (document séance tenante).
- 10.1.19 Nettoyage des conduits de ventilation - École Félix-Gabriel--Marchand (document séance tenante : RM 09.05.11-10.1.19).
- 10.1.20 **Point retiré :** Nettoyage des conduits de ventilation - Écoles Beaulieu et Joseph-Amédée-Bélangier (document séance tenante).
- 10.1.21 Acquisition de tours et fraiseuses – École professionnelle de métiers (document RM 09.05.11-10.1.21).
- 10.1.22 Acquisition de micro-ordinateurs neufs (document RM 09.05.11-10.1.22).
- 10.1.23 Acquisition de systèmes d'alimentation statiques (document RM 09.05.11-10.1.23).
- 10.1.24 Acquisition de micro-ordinateurs remis à neuf (document RM 09.05.11-10.1.24).
- 10.1.25 Acquisition de projecteurs (document RM 09.05.11-10.1.25).
- 11 - Commissaires parents.
- 12- Remerciements et félicitations.
- 13- Autres sujets.
- 14- Levée de la séance.

Adopté à l'unanimité.

### 03. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Madame Joanne Corbin, présidente du Comité de parents, fait lecture d'une lettre de madame Michèle Audet, membre du conseil d'établissement de l'école Chabanel et représentante au Comité de parents, ayant pour objet son insatisfaction eu égard au cheminement du dossier relatif à la facturation de la surveillance du midi ainsi qu'à la décision d'en imposer le paiement aux parents.

À titre de présidente du Comité de parents, madame Corbin s'adresse maintenant aux membres du Conseil des commissaires sur les sujets suivants :

- elle requiert de l'information à l'égard des modalités liées à la facturation de la surveillance du midi;
- elle questionne les dispositions relatives à la gestion des places disponibles contenues à la Politique du transport scolaire de la Commission scolaire;
- dans un contexte économique difficile et dans un esprit de sensibiliser la population à l'importance des défis liés à l'éducation, elle suggère aux membres du Conseil des commissaires de regarder la possibilité de tenir un référendum afin de hausser la taxe scolaire;
- elle demande de reporter la décision de la facturation de la surveillance du midi, au mois de juin prochain, afin que la Commission scolaire puisse faire connaître les modalités d'application;
- elle demande à ce qu'un suivi soit fait eu égard au modèle de services mis en place l'an dernier.

Madame Natasha Lord, parent d'élève, s'interroge sur les moyens qui seront mis en place par la Commission scolaire dans l'éventualité où certains parents n'acquittaient pas la facture relative à la surveillance du midi.

Monsieur Jean Mellilo, représentant au Comité de parents, manifeste son désaccord à l'égard de la possibilité de facturer les frais de surveillance du midi et demande aux membres du Conseil des commissaires d'envisager la possibilité d'adopter un budget d'opération déficitaire.

Monsieur Bertrand Tougas, membre du conseil d'établissement de l'école Sacré-Cœur (secteur Iberville), sensibilise les membres du Conseil des commissaires aux réalités que vivent plusieurs entreprises dans un contexte de ralentissement économique important ainsi qu'aux choix auxquels elles sont confrontées. Il suggère plutôt que la Commission scolaire explore d'autres alternatives. Il demande de plus, à ce que le Conseil des commissaires reporte sa décision.

Monsieur Gilles Antinozzi, défend le principe de gratuité de l'école publique au Québec. Il demande à ce que le Conseil des commissaires envisage d'autres solutions.

Par fierté, et ce, même si la Commission scolaire prévoit un fonds d'aide, madame Johanne Corbin s'interroge sur le fait que des parents y recourent.

Madame Nathalie Lemieux, parent d'élèves, s'interroge sur les impacts de cette décision, puisque les modalités d'application ne sont pas encore connues. De plus, elle requiert de l'information sur les autres scénarios envisagés et demande, quand les parents seront-ils informés de cette décision ?

En raison du contexte économique, madame Karine Bilodeau, parent d'élève, demande aux membres du Conseil des commissaires de reporter cette décision d'un an.

Monsieur Martin Galipeau, parent d'élève, mentionne que malgré ce qui a été mentionné précédemment, plusieurs parents ont la capacité de payer ces frais qui ne sont pas financés

par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, d'autant plus que les frais suggérés représentent environ une somme de 0.66 \$ par jour, au primaire.

Madame Nathalie Gauthier, parent, invite les membres du Conseil des commissaires à regarder l'ensemble des autres alternatives avant d'imposer ces frais aux parents.

#### **04.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DU 14 AVRIL 2009 (document SG 09.05.11-04.1)**

Chaque membre du Conseil des commissaires ayant reçu copie du procès-verbal de la séance du Conseil des commissaires tenue le 14 avril 2009 au moins six heures avant le début de la présente séance;

**HR 09.05.11**  
**002**

Il est proposé par madame Lynda Tessier :

Que le secrétaire général soit dispensé de la lecture du procès-verbal de la séance du 14 avril 2009 et d'adopter ledit procès-verbal tel que déposé.

**Adopté à l'unanimité.**

#### **SUIVI AU PROCÈS-VERBAL**

Madame Claude Boivin, directrice générale, mentionne aux membres du Conseil des commissaires que les suivis administratifs ont été effectués quant aux décisions prises lors de la séance ordinaire du 14 avril 2009.

#### **04.2 CORRESPONDANCE**

04.2.1 De monsieur Robert Poulin, directeur du soutien aux établissements, Direction générale des affaires universitaires et collégiales du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport : Confirmation de Madame Erminia Merlo, à titre de membre du conseil d'administration du Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu, pour un mandat de trois (3) ans à compter du 7 avril 2009;

04.2.2 De monsieur Yves Marcotte, secrétaire général de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles : résolution du Conseil des commissaires en réaction au projet de règles budgétaires 2009-2010 du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et plus particulièrement en ce qui trait aux surplus des commissions scolaires;

04.2.3 De madame Cathy-Maude Croft, secrétaire générale de la Commission scolaire des Phares : résolution du Conseil des commissaires en réaction au projet de règles budgétaires 2009-2010 du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et plus particulièrement en ce qui a trait à la mesure 30350 pour faciliter la formation à temps partiel en formation professionnelle.

04.2.4 De madame Michelle Courchesne, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport: Confirmation d'une allocation de 8 532 \$ pour la réalisation des travaux d'embellissement de la cour du Centre La Relance et dont le coût total est de 27 317 \$.

#### 4.3 MOT DE LA PRÉSIDENTE

Madame Andrée Bouchard, présidente, informe les membres du Conseil des commissaires des activités auxquelles, elle et certains collègues, ont participé depuis la séance du 14 avril 2009.

Arrivée de madame Erminia Merlo à 20 h 40.

#### 04.4 FRAIS DE SURVEILLANCE DU MIDI (document DG 09.05.11-04.4)

Considérant que la Commission scolaire des Hautes-Rivières vit une décroissance majeure de sa clientèle, ce qui entraîne une perte de revenus importante;

Considérant que la Commission scolaire des Hautes-Rivières veut limiter les impacts de cette décroissance sur l'offre de services aux élèves;

Considérant que le Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) n'accorde aux commissions scolaires aucun financement pour l'organisation de la surveillance des élèves sur l'heure du dîner;

Considérant que l'article 292 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit qu'il appartient à la commission scolaire de déterminer les conditions financières pour assurer la surveillance des élèves qui demeurent à l'école sur l'heure du midi;

Considérant le souci d'appliquer une formule équitable pour l'ensemble des parents de la Commission scolaire tout en visant le financement des services de surveillance offerts aux élèves le midi;

HR 09.05.11  
003

Il est proposé par monsieur Stéphane Surprenant :

De facturer aux parents, à compter de l'année scolaire 2009-2010, des frais de surveillance, en référence à l'organisation actuelle, aux coûts ci-après indiqués et de revoir annuellement les modalités d'application.

##### Précolaire et primaire

- (i) 135 \$ pour le premier enfant
- (ii) 85 \$ pour le deuxième enfant
- (iii) Dîneurs occasionnels : 2,00 \$ par midi
- (iv) Maximum de 220 \$ par famille, au primaire

##### Secondaire

- (v) 45 \$ par élève

Monsieur Claude Monty demande le vote sur cette proposition.

Ont voté pour :

Mesdames et messieurs les commissaires : Nadine Arseneault, Réjean Bessette, Marlène Blais, Andrée Bouchard, Pierre Boudreau, Monique Brière, Magda Farès, Luc Mercier, Erminia Merlo, Yvon Pineault, Sylvie Rousselle, Eryck St-Laurent, Stéphane Surprenant, Lynda Tessier et Annik Tomlinson.

Ont voté contre :

Mesdames et messieurs les commissaires: Michel Aerts, François Blais, Jacques Darche, Claude Monty, Johanne Ouellette Langlois et Lise Soutière.

Pour : 15                      Contre : 6

**Adopté à la majorité.**

Mesdames et messieurs les commissaires, Michel Aerts, François Blais, Jacques Darche, Claude Monty, Johanne Ouellette Langlois et Lise Soutière enregistrent leur dissidence.

Monsieur Darche précise qu'il enregistre sa dissidence en raison du court délai entre la proposition d'imposer des frais de surveillance du midi et la prise de décision. De plus, il aurait souhaité qu'une démarche de l'ensemble des commissions scolaires du Québec soit proposée afin de demander au gouvernement de financer les coûts occasionnés par la surveillance du midi.

**04.5 MODIFICATION DES HEURES D'ENTRÉE ET DE SORTIE AU PRIMAIRE POUR L'ANNÉE 2009-2010 (document DG 09.05.11-04.5)**

Considérant que le Syndicat de l'enseignement du Haut-Richelieu souhaite mettre fin à l'entente intervenue entre lui et la Commission scolaire des Hautes-Rivières relativement à la période de dîner au primaire, d'une durée de 60 minutes;

Considérant qu'à défaut d'entente, la Commission scolaire se doit de respecter les dispositions de l'entente nationale, lesquelles prévoient que la période de dîner est de 75 minutes;

Considérant l'analyse de différents scénarios afin de respecter cette obligation;

Considérant le contexte de décroissance de la Commission scolaire et les impacts liés à chacun des scénarios analysés;

**HR 09.05.11**  
**004**

Il est proposé par monsieur Yvon Pineault :

De modifier à compter de l'année scolaire 2009-2010, les heures d'entrée et de sortie au primaire, soient de débiter les cours 10 minutes plus tôt le matin et de terminer 5 minutes plus tard en après-midi, à l'exception des écoles Jean XXIII, Saint-Michel, Saint-Vincent, Micheline-Brodeur et Notre-Dame-du-Sourire, lesquelles bénéficient déjà d'une période de 75 minutes pour dîner.

**Adopté à l'unanimité.**

**04.6 CONFIRMATION D'UN STATUT D'ENGAGEMENT (document DG 09.05.11-04.6)**

Considérant que madame Joan Lambert a satisfait aux exigences reliées à sa période de probation (résolution HR 08.06.16-004);

**HR 09.05.11**  
**005**

Il est proposé par madame Sylvie Rousselle :

Que, sur recommandation de la directrice générale, madame Joan Lambert soit confirmée dans son poste régulier d'adjointe administrative à l'école Marie-Rivier.

**Adopté à l'unanimité.**

Monsieur Eryck St-Laurent se retire de la séance pour la présentation, les délibérations et le vote qui pourrait se tenir à l'égard du prochain point.

**04.7 APPUI QUANT AU STATUT DE PRIORITÉ DE L'HÔPITAL DU HAUT-RICHELIEU**  
(document DG 09.05.11-04.7)

Considérant qu'au terme d'une visite à l'Hôpital du Haut-Richelieu le 12 janvier 2004, le ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec qualifiait la situation de « désuétude » face à la moyenne québécoise et fixait l'établissement comme priorité pour le gouvernement du Québec;

Considérant que les dits travaux sont essentiels pour assurer la qualité des soins de santé sur le territoire du Centre de santé et services sociaux Haut-Richelieu-Rouville;

Considérant que les dits travaux sont essentiels pour la sécurité et l'amélioration des conditions de travail du personnel et des médecins de l'Hôpital du Haut-Richelieu;

Considérant que le 5 avril 2006 et le 18 octobre 2006, le ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec, annonçait officiellement les travaux de relocalisation de l'urgence et du deuxième étage de l'Hôpital du Haut-Richelieu (comprenant un réaménagement des soins intensifs, des laboratoires, du département de chirurgie d'un jour et du bloc opératoire), prévus débiter en juin 2008;

Considérant que suite à la fusion des deux projets, le Centre de santé et services sociaux Haut-Richelieu-Rouville a fait parvenir au ministère de la Santé et des Services sociaux tous les documents nécessaires;

Considérant que les projets de réaménagement de l'urgence et d'agrandissement du deuxième étage de l'Hôpital du Haut-Richelieu sont des investissements majeurs de 52 M\$ pour le territoire Haut-Richelieu-Rouville, ses résidents, ses organismes et ses institutions;

Considérant que trois ans après la première annonce, le ministre de la Santé et des Services sociaux n'a toujours pas autorisé les projets et n'a toujours pas fixé de nouvel échéancier pour amorcer les travaux, fusionnés en février 2008;

**HR 09.05.11**  
**006**

Il est proposé par monsieur Michel Aerts :

Que dans un esprit de solidarité régionale, la Commission scolaire des Hautes-Rivières interpelle le ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec, monsieur Yves Bolduc, quant à l'importance de redonner le statut de priorité à l'Hôpital du Haut-Richelieu en procédant rapidement à l'autorisation des travaux de réaménagement de l'urgence et d'agrandissement du 2<sup>e</sup> étage.

**Adopté à l'unanimité.**

**04.8 COMITÉ DE RÉVISION DE DÉCISION** (document SG 09.05.11-04.8)

Considérant la demande de révision de décision présentée par le parent de l'élève \_AC89530403 en conformité avec les articles 9 et suivants de la *Loi sur l'instruction publique*;

Considérant que le « Comité de révision de décision » a entendu le parent ainsi que la directrice du Service des ressources éducatives aux jeunes, le 5 mai 2009, afin de leur permettre de formuler leur point de vue quant à la décision prise à l'égard de l'élève \_AC89530403;



Considérant que la Commission scolaire des Hautes-Rivières offre le service requis par l'élève concerné;

Considérant que le Comité de révision juge que les motifs invoqués ne justifient pas que la Commission scolaire des Hautes-Rivières consente une entente de scolarisation extraterritoriale.

HR 09.05.11  
007

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

D'accepter la recommandation du « Comité de révision de décision », à l'effet que l'élève \_  
\_AC89530403 soit scolarisé à l'école Saint-Joseph de Lacolle. En conséquence, maintenir la décision de la directrice du Service des ressources éducatives aux jeunes.

**Adopté à l'unanimité.**

**04.9 POLITIQUE DE MAINTIEN OU DE FERMETURE D'ÉCOLE ET DE MODIFICATIONS DES SERVICES ÉDUCATIFS DISPENSÉS DANS UNE ÉCOLE – ADOPTION (document SG 09.05.11-04.9)**

Considérant l'article 212 de la *Loi sur l'instruction publique* qui prévoit l'obligation pour la commission scolaire d'adopter une politique portant sur le maintien ou la fermeture de ses écoles et sur la modification de l'ordre d'enseignement dispensé par une école ou des cycles ou parties de cycles d'un tel ordre d'enseignement ainsi que sur la cessation des services d'éducation préscolaire dispensés par une école;

Considérant qu'en respect de l'article 212 de la *Loi sur l'instruction publique*, la Commission scolaire a procédé à une consultation publique eu égard à cette politique et a notamment consulté le Comité de parents;

HR 09.05.11  
008

Il est proposé par madame Nadine Arseneault :

D'adopter la politique de maintien ou de fermeture d'école et de modifications des services éducatifs dispensés dans une école, tel que présentée par monsieur Mario Champagne et identifiée sous la cote SG 09.05.11-04.9.

Cette politique remplace celle adoptée le 12 mai 2008 (résolution HR 08.05.12-007).

**Adopté à l'unanimité.**

**04.10 NOMINATION D'UN SUBSTITUT À LA TABLE A TOUTE JEUNESSE (document SG 09.05.11-04.10)**

Considérant que la Commission scolaire des Hautes-Rivières est déjà membre de la table de concertation «À Toute Jeunesse»;

Considérant que chaque organisme, membre de la Table « À Toute Jeunesse », doit nommer un délégué ainsi qu'un substitut afin de participer aux rencontres de la Table;

Considérant les rôles dévolus au délégué et notamment en ce qui a trait à la circulation de l'information au sein de son organisme;

Considérant que la Commission scolaire des Hautes-Rivières a renouvelé son adhésion, à titre de membre actif, à la Table de concertation « À Toute Jeunesse »;

Considérant que madame Caroline Lapierre, directrice de l'école Notre-Dame-de-Lourdes (secteur Iberville), a été nommée déléguée de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, afin de participer aux rencontres de ladite Table; (résolution HR.09.03.09-008)

HR 09.05.11  
009

Il est proposé par monsieur Michel Aerts :

Que madame Jocelyne Tremblay, directrice d'école, soit nommée substitut à madame Caroline Lapierre, afin de participer aux rencontres de la Table À Toute Jeunesse et que sur une base volontaire, elle puisse s'impliquer sur des comités de travail qui pourraient y être mis sur pied.

**Adopté à l'unanimité.**

**04.11 LOISIR ET SPORT MONTÉRÉGIE – RENOUELEMENT DE L’AFFILIATION ET NOMINATION D’UN DÉLÉGUÉ (document SG 09.05.11-04.11).**

HR 09.05.11  
010

Il est proposé par monsieur Michel Aerts :

Que la Commission scolaire des Hautes-Rivières renouvelle son adhésion à l'organisme Loisir et Sport Montérégie pour l'année 2009-2010;

De déléguer monsieur Yvon Pineault, membre du Conseil des commissaires pour agir à titre de délégué de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, auprès dudit organisme.

**Adopté à l'unanimité.**

**04.12 RAPPORT ANNUEL 2007-2008 – DÉPÔT (document déjà transmis)**

Monsieur Mario Champagne dépose et commente le rapport annuel 2007-2008 de la Commission scolaire des Hautes-Rivières.

**04.13 PROTOCOLE D’ENTENTE ENTRE LA COMMISSION SCOLAIRE DES HAUTES-RIVIÈRES ET LA VILLE DE SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU – DÉNONCIATION (document SG 09.05.11-04.13)**

Considérant le protocole d'entente intervenu entre la Commission scolaire Saint-Jean-sur-Richelieu et la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, le 20 novembre 1989, par lequel chacune des parties permettait l'utilisation réciproque de certaines de leurs infrastructures respectives;

Considérant que ce protocole d'entente avait une durée initiale de 10 ans et qu'il se renouvelle par tacite reconduction de 10 ans en 10 ans, à moins d'un préavis de 6 mois;

Considérant que ce protocole d'entente se renouvellera pour une période additionnelle de 10 ans, soit jusqu'en 2019, à moins que l'une des parties fournisse un préavis d'au moins 6 mois à l'autre partie;

Considérant que la Commission scolaire des Hautes-Rivières souhaite revoir les conditions liées à chacun de ses protocoles d'entente relatif à l'utilisation de ses locaux;

HR 09.05.11  
011

Il est proposé par monsieur François Blais :

De mettre fin au protocole d'entente intervenu le 20 novembre 1989 entre la Commission scolaire Saint-Jean-sur-Richelieu et la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu;

Toutefois, nonobstant ce qui ci-dessus mentionné et afin d'assurer des services continus à leurs clientèles respectives, mandater madame Claude Boivin, directrice générale, à prendre entente avec la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu afin de renouveler les termes de ladite entente jusqu'au 30 juin 2010;

De mandater madame Claude Boivin à négocier les termes d'un nouveau protocole d'entente, entre la Commission scolaire des Hautes-Rivières et la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu quant à l'utilisation et l'entretien de certaines de leurs infrastructures respectives.

**Adopté à l'unanimité.**

#### 08.1 DÉMISSIONS (document RH 09.05.11-08.1)

HR 09.05.11  
012

Il est proposé par monsieur Stéphane Surprenant :

Que la démission, pour le motif « retraite », de madame Marie Barrière-Delisle enseignante à l'école Notre-Dame-du-Sourire, soit acceptée à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009.

**Adopté à l'unanimité.**

HR 09.05.11  
013

Il est proposé par monsieur Michel Aerts :

Que la démission, pour le motif « retraite », de madame Monique Bouchard enseignante au Centre Chanoine-Armand-Racicot, soit acceptée à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009.

**Adopté à l'unanimité.**

HR 09.05.11  
014

Il est proposé par monsieur Yvon Pineault :

Que la démission, pour le motif « retraite », de monsieur Roger Brunelle enseignant à l'École professionnelle de métiers, soit acceptée à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009.

**Adopté à l'unanimité.**

HR 09.05.11  
015

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

Que la démission, pour le motif « retraite », de monsieur Yvon Clément enseignant à l'école Marie-Rivier, soit acceptée à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009.

**Adopté à l'unanimité.**

HR 09.05.11  
016

Il est proposé par monsieur Eryck St-Laurent :

Que la démission, pour le motif « retraite », de monsieur Gérald Dupré enseignant à l'école Dr-Alexis-Bouthillier, soit acceptée à compter du 4 avril 2009.

**Adopté à l'unanimité.**

HR 09.05.11  
017

Il est proposé par madame Lynda Tessier :

Que la démission, pour le motif « retraite », de madame Louise Girard enseignante à l'école Micheline-Brodeur, soit acceptée à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009.

**Adopté à l'unanimité.**

HR 09.05.11  
018

Il est proposé par madame Lynda Tessier :

Que la démission, pour le motif « retraite », de madame Ginette Meunier-Provencher secrétaire d'école à l'école Micheline-Brodeur, soit acceptée à compter du 4 juillet 2009.

**Adopté à l'unanimité.**

HR 09.05.11  
019

Il est proposé par monsieur Michel Aerts :

Que la démission, pour le motif « retraite », de madame France Michaud enseignante à l'école Marie-Rivier, soit acceptée à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009.

**Adopté à l'unanimité.**

#### 08.2 ENGAGEMENT (document RH 09.05.11-08.2)

HR 09.05.11  
020

Il est proposé par madame Magda Farès :

Que, sur recommandation du comité de sélection, madame Hélène Daignault soit engagée pour un poste régulier à temps plein de 35 heures par semaine d'opérateur informatique, classe I au Service des technologies de l'information et ce, à compter du 12 mai 2009.

**Adopté à l'unanimité.**

#### 08.3 CONGÉDIEMENT (document séance tenante : RH 09.05.11-08.3)

Considérant les motifs invoqués dans notre lettre du 8 mai 2009 avisant madame Mélanie Benoît, technicienne en service de garde à l'école Saint-Blaise, de notre intention;

Considérant que le lien de confiance est rompu;

Après mûre délibération,

HR 09.05.11  
021

Il est proposé par monsieur François Blais :

De congédier madame Mélanie Benoît, à compter du 11 mai 2009.

**Adopté à l'unanimité.**

#### 08.4 AVIS DE NON-RENGAGEMENT ET DE MISE EN DISPONIBILITÉ (document séance tenante : RH 09.05.11-08.4)

Considérant l'organisation scolaire projetée pour 2009-2010,

Il est proposé par madame Lynda Tessier :

Que les enseignants suivants soient non-renagés pour surplus de personnel au 1<sup>er</sup> juillet 2009 :

NOM	CHAMP	ÉCOLE
Boucher Ingrid	1 - Adaptation scolaire	Affectation-bassin
Grisé Nathalie	1 - Adaptation scolaire	Chanoine-Armand-Racicot
Blouin Geneviève	1 - Adaptation scolaire	Chanoine-Armand-Racicot
Houle Marie-Josée	1 - Adaptation scolaire	Marcel-Landry
Ménard Geneviève	1 - Adaptation scolaire	Affectation-bassin
Boucher Dominic	1 - Adaptation scolaire	Marguerite-Bourgeois
Gélinas Kim	1 - Adaptation scolaire	Chanoine-Armand-Racicot
Sirois Marie-Annick	1 - Adaptation scolaire	Affectation-bassin
Paré Véronique	1 - Adaptation scolaire	Affectation-bassin
Carbonneau Chantal	1 - Adaptation scolaire	Chanoine-Armand-Racicot
Parenteau Tanya	1 - Adaptation scolaire	Chanoine-Armand-Racicot
Sylvain Nadine	2 - Préscolaire	Saint-Joseph (Lacolle)

Que les enseignants suivants soient mis en disponibilité pour surplus de personnel au 1<sup>er</sup> juillet 2009 :

Gallant Mariette	1 - Adaptation scolaire	Du Petit Clocher
Meunier Chantal	1 - Adaptation scolaire	Dr-Alexis-Bouthillier
Aubé Annie	1 - Adaptation scolaire	Félix-Gabriel-Marchand
Lambert Julie	1 - Adaptation scolaire	Chanoine-Armand-Racicot
Tremblay Chantale	2 - Préscolaire	Affectation-bassin
Côté Nathalie	8 - Anglais, langue seconde	Marguerite-Bourgeois
Croteau Annie	8 - Anglais, langue seconde	Dr-Alexis-Bouthillier
Laporte Vincent	8 - Anglais, langue seconde	Chanoine-Armand-Racicot
Kucharski Annie	8 - Anglais, langue seconde	Beaulieu
Gourdes Nécia	8 - Anglais, langue seconde	Dr-Alexis-Bouthillier
Tanguay Bernard Jr.	8 - Anglais, langue seconde	Félix-Gabriel-Marchand
Stevanovic Mirko	9 - Éducation physique et à la santé	Dr-Alexis-Bouthillier
Faucher Kim	9 - Éducation physique et à la santé	Marguerite-Bourgeois
Lafleur Patrick	9 - Éducation physique et à la santé	Beaulieu
Latour Yves	9 - Éducation physique et à la santé	Chanoine-Armand-Racicot
Romero Roberto	9 - Éducation physique et à la santé	Marguerite-Bourgeois

Roy Claude Jr	10 - Musique	Beaulieu
Marcoux Denis	10 - Musique	Dr-Alexis-Bouthillier
Neault Louise	10 - Musique	Marcel-Landry
Belanger Nathalie	10 - Musique	Félix-Gabriel-Marchand
Mailhot Marlyne	10 - Musique	Marguerite-Bourgeois
Thibodeau Annie	11 - Arts plastiques	Marcel-Landry
Picotte Isabelle	11 - Arts plastiques	Félix-Gabriel-Marchand
Valton Marie-Pierre	11 - Arts plastiques	Affectation-bassin
Sansoucy Sonia	12 - Français	Marguerite-Bourgeois
Goyette Karine	12 - Français	Chanoine-Armand-Racicot
Fontaine Nathalie	12 - Français	Beaulieu
Petelle Magalie	12 - Français	Beaulieu
Sylvestre Pascal	12 - Français	Mgr-Euclide-Théberge
Royer Marie-Soleil	12 - Français	Mgr-Euclide-Théberge
Roy Sandra	13 - Sciences et mathématiques	Dr-Alexis-Bouthillier
Avon Sébastien	13 - Sciences et mathématiques	Mgr-Euclide-Théberge
Derly-Teton Fanny	13 - Sciences et mathématiques	Chanoine-Armand-Racicot
Dumont Martine	13 - Sciences et mathématiques	Marguerite-Bourgeois
Côté Stéphanie	13 - Sciences et mathématiques	Marguerite-Bourgeois
White Peter	13 - Sciences et mathématiques	Mgr-Euclide-Théberge
Mc Nulty Pascale	13 - Sciences et mathématiques	Chanoine-Armand-Racicot
Létourneau Mélanie	13 - Sciences et mathématiques	Chanoine-Armand-Racicot
Huard Vincent	13 - Sciences et mathématiques	Félix-Gabriel-Marchand
St-Pierre Caroline	13 - Sciences et mathématiques	Paul-Germain-Ostiguy
Savoie Johanne	13 - Sciences et mathématiques	Marguerite-Bourgeois
Méthé Karine	13 - Sciences et mathématiques	Beaulieu
St-Pierre Julie	13 - Sciences et mathématiques	Paul-Germain-Ostiguy
Turcotte Chantale	13 - Sciences et mathématiques	Marguerite-Bourgeois
Plamondon Nancy	13 - Sciences et mathématiques	Paul-Germain-Ostiguy
Jacques Sylvain	14 - Enseignement moral et religieux	Mgr-Euclide-Théberge
St-Onge Valérie	14 - Enseignement moral et religieux	Chanoine-Armand-Racicot
Fabi Marie-Josée	14 - Enseignement moral et religieux	Mgr-Euclide-Théberge
Hainault Pierre	14 - Enseignement moral et religieux	Paul-Germain-Ostiguy
Houde Milène	14 - Enseignement moral et religieux	Dr-Alexis-Bouthillier
Lalanne Jean-Philippe	14 - Enseignement moral et religieux	Affectation-bassin
Richard Jacques	16 - Initiation à la technologie	Marcel-Landry
Morneau Andréanne	17 - Sciences humaines	Paul-Germain-Ostiguy
Gosselin Valérie	17 - Sciences humaines	Chanoine-Armand-Racicot

Labrecque Mathieu	17 - Sciences humaines	Dr-Alexis-Bouthillier
Dupasquier Patrick	17 - Sciences humaines	Chanoine-Armand-Racicot
Michaud Guy	17 - Sciences humaines	Dr-Alexis-Bouthillier
Patenaude Julie	17 - Sciences humaines	Beaulieu
Sanchez Gilles	18 - Informatique	Beaulieu

Adopté à l'unanimité.

**08.5 PLAN D'EFFECTIFS DU PERSONNEL DE SOUTIEN POUR L'ANNÉE 2009-2010**  
(document RH 09.05.11-08.5)

HR 09.05.11  
023

Il est proposé par madame Magda Farès :

Que soit accepté le plan d'effectifs du personnel de soutien, pour l'année 2009-2010 avec les modifications suivantes apportées au plan 2008-2009 :

POSTE ABOLI

- Technicien en administration (35 heures/semaine) au Service des ressources éducatives aux jeunes, pour le motif réaménagement de la structure administrative.

POSTE CRÉE

- Technicien en organisation scolaire (35 heures/semaine) au Service des ressources éducatives aux jeunes.

Adopté à l'unanimité.

**09.1 LISTE DES COMPTES À PAYER DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES HAUTES-RIVIÈRES DU 8 AVRIL 2009** (document RF 2009-05-11 09.1)

Dépôt de la liste des comptes à payer de la Commission scolaire des Hautes-Rivières du 8 avril 2009 pour un montant de 2 959 660,71 \$, vérifiée par monsieur Luc Mercier (document RF 2009-05-11 09.1).

**09.2 LISTE DES COMPTES À PAYER DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES HAUTES-RIVIÈRES DU 22 AVRIL 2009** (document RF 2009-05-11 09.2)

Dépôt de la liste des comptes à payer de la Commission scolaire des Hautes-Rivières du 22 avril 2009 pour un montant de 17 849 278,05 \$, vérifiée par monsieur Pierre Boudreau (document RF 2009-05-11 09.2).

**09.3 DEMANDE D'AUTORISATION D'ADOPTER UN BUDGET QUI PRÉVOIT DES DÉPENSES SUPÉRIEURES AUX REVENUS (BUDGET DÉFICITAIRE)** (document séance tenante : RF 2009.05.11-09.3)

Attendu que la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport peut, aux conditions et selon les modalités qu'elle détermine, autoriser la Commission scolaire des Hautes-Rivières à adopter un budget qui prévoit des dépenses supérieures aux revenus;

Attendu que les normes de la comptabilité scolaire ont été modifiées afin de respecter les principes comptables généralement reconnus rendant ainsi les états financiers à vocation générale;

Attendu que ces nouvelles normes ont pour effet qu'au 30 juin 2009, la Commission scolaire prévoit avoir un déficit accumulé;

Attendu qu'en vertu de l'article 280 de la *Loi sur l'instruction publique*, la Commission scolaire doit intégrer à son budget, comme dépense, le déficit anticipé de l'exercice courant et de l'exercice de l'année précédente non intégré à son budget;

Attendu que la Commission scolaire veut s'approprier une somme maximale de dix pour cent (10%) de son surplus accumulé au 30 juin 2008;

Attendu que la Commission scolaire des Hautes-Rivières prévoit adopter un budget 2009-2010 dont les dépenses excèdent les revenus de 30 865 000 \$ (constituant le déficit accumulé au 30 juin 2010);

**HR 09.05.11**  
**024**

Il est proposé par monsieur Eryck St-Laurent :

Qu'une demande soit faite à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport d'autoriser la Commission scolaire des Hautes-Rivières à adopter un budget qui prévoit des dépenses supérieures aux revenus, autorisation sujette aux conditions et modalités qui y seront indiquées et que cette demande soit accompagnée d'un document décrivant sommairement les causes du déficit anticipé.

Monsieur Michel Aerts demande le vote sur cette proposition.

Ont voté pour :

Mesdames et messieurs les commissaires : Nadine Arseneault, Réjean Bessette, Marlène Blais, Andrée Bouchard, Pierre Boudreau, Monique Brière, Jacques Darche, Magda Farès, Luc Mercier, Erminia Merlo, Johanne Ouellette Langlois, Yvon Pineault, Sylvie Rousselle, Eryck St-Laurent, Lise Soutière, Stéphane Surprenant, Lynda Tessier et Annik Tomlinson.

A voté contre :

Monsieur le commissaire: Michel Aerts

Se sont abstenus :

Messieurs les commissaires : François Blais et Claude Monty.

Pour : 18

Contre : 1

Abstention : 2

**Adopté à la majorité.**

#### **09.4 RÉACTION AUX RÈGLES BUDGÉTAIRES 2009-2010 DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT**

Considérant l'annonce faite par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) le 1<sup>er</sup> avril 2009, indiquant que les commissions scolaires ne pourraient désormais n'utiliser que 10% de leurs surplus accumulés pour un exercice donné;

Considérant que le principe de transférabilité fait partie des valeurs d'autonomie budgétaire du modèle de financement de l'éducation au Québec depuis plusieurs décennies;



Considérant que ce principe est garanti par l'article 280 de la *Loi sur l'instruction publique*, lequel stipule que « la commission scolaire doit intégrer dans son budget, comme revenu, le surplus anticipé de l'année courante et tout autre surplus dont elle dispose »;

Considérant que les nouvelles mesures restrictives entourant l'utilisation des surplus accumulés feront en sorte que des allocations dédiées aux services directs aux élèves ne pourront être affectées par les établissements au moment jugé opportun dans chacun des milieux;

Considérant les conséquences néfastes sur la réussite et la persévérance scolaire, si les établissements étaient empêchés de transférer à l'année scolaire suivante les soldes non dépensés sur des projets en cours en fin d'exercice financier, tels que des projets relatifs aux élèves en difficulté;

Considérant les conséquences néfastes découlant de la complexité du système de plans de redressement annoncé par le MELS, lequel système empêcherait les commissions scolaires d'utiliser leurs propres surplus afin de financer des services directs aux élèves;

HR 09.05.11  
025

Il est proposé par monsieur Réjean Bessette :

De demander à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport de retirer la restriction de 10% de la transférabilité des surplus accumulés des commissions scolaires, et d'assurer le maintien de la transférabilité des surplus accumulés à 100% d'une année à l'autre;

De transmettre une copie de la présente résolution au premier ministre du Québec, au ministre des Finances du Québec, à tous les députés de l'Assemblée nationale du Québec sur le territoire de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, à toutes les commissions scolaires du Québec, à la Fédération des commissions scolaires du Québec et à la Fédération des comités de parents du Québec.

**Adopté à l'unanimité.**

## 10.1 ADJUDICATION DE CONTRATS

### 10.1.1 REMPLACEMENT D'UNITÉ DE VENTILATION ET CHAUFFAGE - ÉCOLE FRÈRE-ANDRÉ (document RM 09.05.11-10.1.1)

Considérant l'analyse des soumissions reçues;

HR 09.05.11  
026

Il est proposé par monsieur Luc Mercier :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, R.B.L. Ventilation Inc., le contrat pour le remplacement d'une unité de ventilation et chauffage à l'école Frère-André au montant de 146 674,00 \$ (taxes en sus).

De déléguer au directeur du Service des ressources matérielles, selon l'article 17 de la *Loi sur les contrats des organismes publics*, le pouvoir d'autoriser toute modification au contrat sans excéder 10% du montant initial.

**Adopté à l'unanimité.**

**10.1.2 REMPLACEMENT D'UNITÉ DE VENTILATION ET CHAUFFAGE - ÉCOLE MICHELINE-BRODEUR (document RM 09.05.11-10.1.2)**

Considérant l'analyse des soumissions reçues;

**HR 09.05.11**  
**027**

Il est proposé par madame Lynda Tessier :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Névé Réfrigération Inc., le contrat pour le remplacement de l'unité de ventilation et chauffage à l'école Micheline-Brodeur au montant de 145 390,00 \$ (taxes en sus).

De déléguer au directeur du Service des ressources matérielles, selon l'article 17 de la *Loi sur les contrats des organismes publics*, le pouvoir d'autoriser toute modification au contrat sans excéder 10% du montant initial.

**Adopté à l'unanimité.**

**10.1.3 REMPLACEMENT DU REVÊTEMENT DE SOL (PARTIEL) - ÉCOLE SACRÉ-CŒUR (SECTEUR IBERVILLE) (document RM 09.05.11-10.1.3)**

Considérant l'analyse des soumissions reçues;

**HR 09.05.11**  
**028**

Il est proposé par monsieur Yvon Pineault :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Décoration J.G. Bombardier Inc., le contrat pour le remplacement du revêtement de sol (partiel) à l'école Sacré-Cœur (secteur Iberville) au montant de 42 681,05 \$ (taxes en sus).

De déléguer au directeur du Service des ressources matérielles, selon l'article 17 de la *Loi sur les contrats des organismes publics*, le pouvoir d'autoriser toute modification au contrat sans excéder 10% du montant initial.

**Adopté à l'unanimité.**

**10.1.4 RÉFECTION D'UNE SECTION D'ASPHALTE DU STATIONNEMENT – POLYVALENTE CHANOINE-ARMAND-RACICOT (document RM 09.05.11-10.1.4)**

Considérant l'analyse des soumissions reçues;

**HR 09.05.11**  
**029**

Il est proposé par madame Sylvie Rousselle :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Les Excavations Touchette (1988) Inc., le contrat pour la réfection d'une section de l'asphalte à la Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot au montant de 127 104,00 \$ (taxes en sus).

De déléguer au directeur du Service des ressources matérielles, selon l'article 17 de la *Loi sur les contrats des organismes publics*, le pouvoir d'autoriser toute modification au contrat sans excéder 10% du montant initial.

**Adopté à l'unanimité.**

**10.1.5 RÉFECTION ET ZONAGE DU RÉSEAU DE CHAUFFAGE - ÉCOLE SAINT-JOSEPH (SAINT-SÉBASTIEN) (document RM 09.05.11-10.1.5)**

Considérant l'analyse des soumissions reçues;

**HR 09.05.11**  
**030**

Il est proposé par madame Nadine Arseneault :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, L'Heureux Mongeau J.C. Lauzon, le contrat pour la réfection et zonage du réseau de chauffage à l'école Saint-Joseph (Saint-Sébastien) au montant de 121 000,00 \$ (taxes en sus).

De déléguer au directeur du Service des ressources matérielles, selon l'article 17 de la *Loi sur les contrats des organismes publics*, le pouvoir d'autoriser toute modification au contrat sans excéder 10% du montant initial.

**Adopté à l'unanimité.**

**10.1.6 RÉAMÉNAGEMENT EXTÉRIEUR (ENTRÉE ET DÉBARCADÈRE D'AUTOBUS ADAPTÉS) – POLYVALENTE MARCEL-LANDRY (document RM 09.05.11-10.1.6)**

Considérant l'analyse des soumissions reçues;

**HR 09.05.11**  
**031**

Il est proposé par monsieur Luc Mercier :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Excavation H. Lévesque inc., le contrat pour le réaménagement extérieur (entrée principale et débarcadère d'autobus adaptés) à la Polyvalente Marcel-Landry au montant de 161 760,00 \$ (taxes en sus).

De déléguer au directeur du Service des ressources matérielles, selon l'article 17 de la *Loi sur les contrats des organismes publics*, le pouvoir d'autoriser toute modification au contrat sans excéder 10% du montant initial.

**Adopté à l'unanimité.**

**10.1.7 RÉFECTION ET ZONAGE DU RÉSEAU DE CHAUFFAGE - ÉCOLE HENRYVILLE (document RM 09.05.11-10.1.7)**

Considérant l'analyse des soumissions reçues;

**HR 09.05.11**  
**032**

Il est proposé par madame Nadine Arseneault :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, L'Heureux Mongeau J.C. Lauzon, le contrat pour la réfection et zonage du réseau de chauffage à l'école d'Henryville au montant de 137 000,00 \$ (taxes en sus).

De déléguer au directeur du Service des ressources matérielles, selon l'article 17 de la *Loi sur les contrats des organismes publics*, le pouvoir d'autoriser toute modification au contrat sans excéder 10% du montant initial.

**Adopté à l'unanimité.**

**10.1.8 REVÊTEMENT DE SOL - ÉCOLE NOTRE-DAME-DE-FATIMA (document RM 09.05.11-10.1.8)**

Considérant l'analyse des soumissions reçues;

**HR 09.05.11  
033**

Il est proposé par madame Magda Farès :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Décoration J.G. Bombardier Inc., le contrat pour le revêtement de sol à l'école Notre-Dame-de-Fatima au montant de 62 452,39 \$ (taxes en sus).

De déléguer au directeur du Service des ressources matérielles, selon l'article 17 de la *Loi sur les contrats des organismes publics*, le pouvoir d'autoriser toute modification au contrat sans excéder 10% du montant initial.

**Adopté à l'unanimité.**

**10.1.9 REPLACER / RÉPARER LES PORTES EXTÉRIEURES - ÉCOLE FÉLIX-GABRIEL-MARCHAND (document RM 09.05.11-10.1.9)**

Considérant l'analyse des soumissions reçues;

**HR 09.05.11  
034**

Il est proposé par madame Monique Brière :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Construction G.C.P. Inc., le contrat pour remplacer/réparer les portes extérieures à l'école Félix-Gabriel-Marchand au montant de 25 700,00 \$ (taxes en sus).

De déléguer au directeur du Service des ressources matérielles, selon l'article 17 de la *Loi sur les contrats des organismes publics*, le pouvoir d'autoriser toute modification au contrat sans excéder 10% du montant initial.

**Adopté à l'unanimité.**

**10.1.10 RESTAURATION DE TOILETTES - ÉCOLE MICHELINE-BRODEUR (document RM 09.05.11-10.1.10)**

Considérant l'analyse des soumissions reçues;

**HR 09.05.11  
035**

Il est proposé par madame Lynda Tessier :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Construction G.C.P. le contrat pour la restauration de toilettes à l'école Micheline-Brodeur au montant de 94 500,00 \$ (taxes en sus).

De déléguer au directeur du Service des ressources matérielles, selon l'article 17 de la *Loi sur les contrats des organismes publics*, le pouvoir d'autoriser toute modification au contrat sans excéder 10% du montant initial.

**Adopté à l'unanimité.**

**10.1.11 DRAINAGE ET IMPERMÉABILISATION DES FONDATIONS AVEC POSTE DE POMPAGE - ÉCOLE JEAN-XXIII (document RM 09.05.11-10.1.11- révisé séance tenante)**

Considérant l'analyse des soumissions reçues;

**HR 09.05.11**  
**036**

Il est proposé par madame Lynda Tessier :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Les Excavations Touchette (1988) Inc., le contrat pour le drainage et l'imperméabilisation des fondations avec poste de pompage à l'école Jean XXIII au montant de 79 104,70 \$ (taxes en sus).

De déléguer au directeur du Service des ressources matérielles, selon l'article 17 de la *Loi sur les contrats des organismes publics*, le pouvoir d'autoriser toute modification au contrat sans excéder 10% du montant initial.

**Adopté à l'unanimité.**

**10.1.12 REVÊTEMENT DE SOL (SECTEURS ADULTES ET INFORMATIQUE) - CENTRE ADMINISTRATIF (document RM 09.05.11-10.1.12)**

Considérant l'analyse des soumissions reçues;

**HR 09.05.11**  
**037**

Il est proposé par madame Magda Farès :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Décor Lacharité Inc., le contrat pour le revêtement de sol au Centre administratif (secteurs adultes et informatique) au montant de 35 000,00 \$ (taxes en sus).

De déléguer au directeur du Service des ressources matérielles, selon l'article 17 de la *Loi sur les contrats des organismes publics*, le pouvoir d'autoriser toute modification au contrat sans excéder 10% du montant initial.

**Adopté à l'unanimité.**

**10.1.13 RÉFECTION D'UNE BORNE FONTAINE ET CONDUITE D'AQUEDUC - POLYVALENTE MARCEL-LANDRY (document RM 09.05.11-10.1.13)**

Considérant l'analyse des soumissions reçues;

**HR 09.05.11**  
**038**

Il est proposé par monsieur Réjean Bessette :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Construction M. Morin Inc., le contrat pour réfection d'une borne fontaine et conduite d'aqueduc à la Polyvalente Marcel-Landry au montant de 74 133,77 \$ (taxes en sus).

De déléguer au directeur du Service des ressources matérielles, selon l'article 17 de la *Loi sur les contrats des organismes publics*, le pouvoir d'autoriser toute modification au contrat sans excéder 10% du montant initial.

**Adopté à l'unanimité.**

**10.1.14 IMPERMÉABILISATION ET DRAINAGE DE FONDATION AVEC CHAMBRE DE CLAPET – ÉCOLE DE RICHELIEU (ÉDIFICE CURÉ-MARTEL) (document RM 09.05.11-10.1.14)**

Considérant l'analyse des soumissions reçues;

**HR 09.05.11**  
**039**

Il est proposé par monsieur Jacques Darche :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Marius Morier et Fils Ltée, le contrat pour l'imperméabilisation et drainage de fondation avec chambre de clapet à l'école de Richelieu (Édifice Curé-Martel) au montant de 50 947,00 \$ (taxes en sus).

De déléguer au directeur du Service des ressources matérielles, selon l'article 17 de la *Loi sur les contrats des organismes publics*, le pouvoir d'autoriser toute modification au contrat sans excéder 10% du montant initial.

**Adopté à l'unanimité.**

**10.1.15 RÉNOVATION DES VESTIAIRES (SECTEUR PISCINE, PHASE 2) - ÉCOLE MGR-EUCLIDE-THÉBERGE (document RM 09.05.11-10.1.15)**

Considérant l'analyse des soumissions reçues;

**HR 09.05.11**  
**040**

Il est proposé par madame Monique Brière :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Baja Construction Inc., le contrat pour la rénovation des vestiaires (secteur piscine, phase 2) à l'école Mgr-Euclide-Théberge au montant de 201 070,51 \$ (taxes en sus).

De déléguer au directeur du Service des ressources matérielles, selon l'article 17 de la *Loi sur les contrats des organismes publics*, le pouvoir d'autoriser toute modification au contrat sans excéder 10% du montant initial.

**Adopté à l'unanimité.**

**10.1.16 RESTAURATION DE TOILETTES - ÉCOLE PAUL-GERMAIN-OSTIGUY (document RM 09.05.11-10.1.16)**

Considérant l'analyse des soumissions reçues;

**HR 09.05.11**  
**041**

Il est proposé par monsieur Stéphane Surprenant :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Marieville Construction Inc. (MCI), le contrat pour la restauration de toilettes à l'école Paul-Germain-Ostiguy au montant de 158 500,00 \$ (taxes en sus).

De déléguer au directeur du Service des ressources matérielles, selon l'article 17 de la *Loi sur les contrats des organismes publics*, le pouvoir d'autoriser toute modification au contrat sans excéder 10% du montant initial.

**Adopté à l'unanimité.**

**10.1.17 RÉFECTION ET ZONAGE DU RÉSEAU DE CHAUFFAGE (PHASE 2) – ÉCOLE SAINT-ALEXANDRE (document séance tenante : RM 09.05.11-10.1.17)**

Considérant l'analyse des soumissions reçues;

**HR 09.05.11**  
**042**

Il est proposé par monsieur Luc Mercier :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Plomberie Carillon Inc., le contrat pour la réfection et zonage du réseau de chauffage (phase 2) à l'école Saint-Alexandre au montant de 52 245,00 \$ (taxes en sus).

De déléguer au directeur du Service des ressources matérielles, selon l'article 17 de la *Loi sur les contrats des organismes publics*, le pouvoir d'autoriser toute modification au contrat sans excéder 10% du montant initial.

**Adopté à l'unanimité.**

**10.1.18 NETTOYAGE DES CONDUITS DE VENTILATION - ÉCOLE DE RICHELIEU (ÉDIFICE CURÉ-MARTEL) ET ÉCOLE POINTE-OLIVIER (document séance tenante).**

Ce point a été retiré.

**10.1.19 NETTOYAGE DES CONDUITS DE VENTILATION - ÉCOLE FÉLIX-GABRIEL--MARCHAND (document séance tenante : RM 09.05.11-10.1.19)**

Considérant l'analyse des soumissions reçues;

**HR 09.05.11**  
**043**

Il est proposé par monsieur Eryck St-Laurent :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Derko Ltée, le contrat pour le nettoyage des conduits de ventilation à l'école Félix-Gabriel-Marchand au montant de 16 715,00 \$ (taxes en sus).

De déléguer au directeur du Service des ressources matérielles, selon l'article 17 de la *Loi sur les contrats des organismes publics*, le pouvoir d'autoriser toute modification au contrat sans excéder 10% du montant initial.

**Adopté à l'unanimité.**

**10.1.20 NETTOYAGE DES CONDUITS DE VENTILATION - ÉCOLES BEAULIEU ET JOSEPH-AMÉDÉE-BÉLANGER (document séance tenante)**

Ce point a été retiré.

**10.1.21 ACQUISITION DE TOURS ET FRAISEUSES – ÉCOLE PROFESSIONNELLE DE MÉTIERS (document RM 09.05.11-10.1.21)**

Considérant l'analyse des soumissions reçues;

HR 09.05.11  
044

Il est proposé par monsieur Réjean Bessette :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Machineries Isotop Inc., le contrat d'acquisition des tours au montant de 52 962,00 \$ (taxes en sus) ainsi que le contrat d'acquisition des fraiseuses au montant de 57 548,00 \$ (taxes en sus) pour l'École professionnelle de métiers.

**Adopté à l'unanimité.**

**10.1.22 ACQUISITION DE MICRO-ORDINATEURS NEUFS (document RM 09.05.11-10.1.22)**

Considérant l'analyse des soumissions reçues;

HR 09.05.11  
045

Il est proposé par madame Magda Farès :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Ciara Technologie, le contrat d'acquisition de micro-ordinateurs au montant de 39 006,00 \$ (taxes en sus) ainsi que le contrat d'acquisition de moniteurs neufs au montant de 20 391,00 \$ (taxes en sus).

**Adopté à l'unanimité.**

**10.1.23 ACQUISITION DE SYSTÈMES D'ALIMENTATION STATIQUES (document RM 09.05.11-10.1.23)**

Considérant l'analyse des soumissions reçues;

HR 09.05.11  
046

Il est proposé par madame Lynda Tessier :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Solutions Technologiques Dorval, s.e.c. (Microserv), le contrat d'acquisition de systèmes d'alimentation statiques au montant de 63 066,00 \$ (taxes en sus).

**Adopté à l'unanimité.**

**10.1.24 ACQUISITION DE MICRO-ORDINATEURS REMIS À NEUF (document RM 09.05.11-10.1.24)**

Considérant l'analyse des soumissions reçues;

HR 09.05.11  
047

Il est proposé par madame Erminia Merlo :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, CNB Computers Inc., le contrat d'acquisition de micro-ordinateurs remis à neuf au montant de 16 561,00 \$ (taxes en sus).

**Adopté à l'unanimité.**

**10.1.25 ACQUISITION DE PROJECTEURS (document RM 09.05.11-10.1.25)**

Considérant l'analyse des soumissions reçues;

HR 09.05.11  
048

Il est proposé par monsieur Jacques Darce :



D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Duocom Canada Inc., le contrat d'acquisition des projecteurs au montant de 23 987,26 \$ (taxes en sus).

Adopté à l'unanimité.

## 11. COMMISSAIRES PARENTS

Madame Manon Côté mentionne que le Comité de parents est satisfait de la *Politique de maintien ou de fermeture d'école et de modifications des services éducatifs dispensés dans une école*, en ce qui a trait aux délais requis pour l'adoption des documents d'intention. Toutefois, le comité de parents aurait souhaité plus de temps alloué aux différents intervenants pour la présentation de leurs avis.

La dernière rencontre a porté principalement sur les frais de surveillance du midi. La prochaine rencontre aura lieu le 2 juin prochain.

## 12. REMERCIEMENTS ET FÉLICITATIONS

HR 09.05.11  
049

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

Que des félicitations soient adressées à tous les membres du personnel de l'école Saint-Lucien, aux bénévoles ainsi qu'aux membres de la troupe de spectacle « *Les Saint-Lustars* », lesquels ont participé et contribué au succès de la présentation offerte le 30 avril dernier à la Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot et intitulée « *La terre atterrée* ».

Adopté à l'unanimité.

HR 09.05.11  
050

Il est proposé par madame Annik Tomlinson :

Que des félicitations soient adressées à monsieur John-Patrick Hui, enseignant d'anglais à l'école Joseph-Amédée-Bélanger, pour l'organisation de la 3<sup>ème</sup> édition du Rallye urbain. Cette activité favorisant la pratique d'activités physiques (course, marche et vélo) ainsi que le lien parent-enfant s'est tenue le 9 mai dernier dans les rues du quartier Notre-Dame-Auxiliatrice et sur la bande du canal. Encore cette année, quelques 150 personnes ont sillonné les rues en quête d'indices et de défis à relever. Merci à John-Patrick pour ce beau samedi matin !

Adopté à l'unanimité.

HR 09.05.11  
051

Il est proposé par madame Annik Tomlinson :

Que des félicitations soient adressées à madame Andrée-Anne Dugré, enseignante en musique à l'école Notre-Dame-du-Sacré-Cœur ainsi qu'à ses élèves, pour le spectacle de fin d'année qui a eu lieu 8 mai dernier à la cathédrale du vieux Saint-Jean. Tous les élèves de l'école étaient présents afin d'offrir à quelques 400 parents, amis, frères et sœurs, un spectacle musical de grande qualité.

Que des félicitations soient également transmis aux deux finissantes de 6<sup>ème</sup> année, Shadé Beausoleil-Marinier et Meg-Ann Paquin, pour l'animation de l'après-midi musical où elles ont su animer de mains de maître.

Adopté à l'unanimité.

HR 09.05.11  
052

Il est proposé par madame Sylvie Rousselle :

Que des félicitations soient adressées à madame Joanne Tétrault et monsieur Mario Charbonneau, enseignants en musique à la Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot, ainsi qu'à tous leurs élèves qui ont participé au concert annuel de la Polyvalente, le 2 mai 2009.

**Adopté à l'unanimité.**

HR 09.05.11  
053

Il est proposé par madame Magda Farès :

Que des félicitations soient adressées à madame Marlyne Landry, enseignante à l'école Pointe-Olivier ainsi qu'à ses élèves de la classe 221 et des remerciements transmis à madame Josiane Dubé, auteure et metteure en scène, aux représentants du Théâtre L'Arrière-Scène de Beloeil, de la Caisse Populaire Richelieu-Saint-Mathias, au député de Borduas, monsieur Pierre Curzi ainsi qu'au député de Chambly, monsieur Bertrand St-Arnauld, pour leur projet de collaboration entre le milieu culturel et le milieu scolaire, lequel s'est déroulé durant toute l'année scolaire. Les élèves de la classe 221 ont alors pu faire la lecture publique de la pièce « *La grande traversée* », une œuvre de madame Josiane Dubé.

Grâce à une subvention du programme Culture à l'école de la Caisse Populaire Richelieu-Saint-Mathias et des députés provinciaux, les élèves de l'école ont pu être transportés gratuitement au théâtre pour admirer leurs pairs et inviter les membres de leur famille à assister à la représentation, sans frais.

**Adopté à l'unanimité.**

HR 09.05.11  
054

Il est proposé par monsieur Michel Aerts :

Que des félicitations soient adressées aux élèves de l'Harmonie de l'école Beaulieu, sous la direction musicale de monsieur Claude Roy ainsi qu'aux élèves du programme Sports-Arts-Études, option théâtre, sous la direction artistique de monsieur Mathieu Quirion, lesquels ont offert une prestation digne de mention, dans le cadre de l'assemblée de fondation du Complexe Jeunesse.

**Adopté à l'unanimité.**

HR 09.05.11  
055

Il est proposé par madame Nadine Arseneault :

Que des félicitations soient adressées à mesdames Nancy Samson et Brigitte Fortin, enseignantes à l'école d'Henryville, ainsi qu'à leurs élèves pour leur implication et leur participation au Concours québécois en entrepreneuriat. Le 29 avril dernier avait lieu la finale de la 11<sup>ème</sup> édition du Concours. Grâce à son volet « Entrepreneuriat étudiant », le concours interpelle les jeunes, du primaire à l'université, qui ont réalisé des projets scolaires faisant appel à leurs habiletés entrepreneuriales.

Le groupe des 4<sup>ème</sup> année de l'école Henryville a remporté un prix dans la catégorie 2<sup>e</sup> cycle du primaire, pour son projet « Un esprit sain dans un corps sain », qui consistait à produire un livre pour informer le public sur les saines habitudes de vie.

De plus, le projet a été retenu pour représenter la Montérégie, dans le cadre de la finale nationale qui se tiendra le 18 juin prochain.

**Adopté à l'unanimité.**

HR 09.05.11  
056

Il est proposé par madame Johanne Ouellette Langlois :

Que des félicitations soient adressées à monsieur Michel Aerts, commissaire, lequel a offert généreusement des ateliers de cuisine aux élèves de maternelle et de 6<sup>ième</sup> année de l'école Aux-Quatre-Vents.

**Adopté à l'unanimité.**

HR 09.05.11  
057

Il est proposé par madame Erminia Merlo :

Que des félicitations soient adressées à madame Johanne Fréchette, enseignante à l'école Napoléon-Bourassa, ainsi qu'à ses élèves qui ont participé à l'exposition « *Un arbre m'a dit* », tenue le 5 mai dernier au Presbytère de l'Acadie. Cette exposition mettait en évidence des œuvres réalisés à partir de matériel récupéré des arbres. Les élèves ont également bénéficié de l'aide de bénévoles chevronnés.

**Adopté à l'unanimité.**

HR 09.05.11  
058

Il est proposé par madame Erminia Merlo :

Que des félicitations soient adressées à monsieur Chad Boutin, directeur de l'école Napoléon-Bourassa, aux membres de l'équipe-école ainsi qu'aux élèves qui ont participé ou assisté au jeu télévisé « *L'Union fait la force* ». Les fonds recueillis lors de cette activité étaient versés au bénéfice de l'école.

**Adopté à l'unanimité.**

HR 09.05.11  
059

Il est proposé par madame Andrée Bouchard :

Que des félicitations soient adressées à Chany St-Onge, élève à la Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot, laquelle a remporté le premier prix, ex aequo, de la dictée Richelieu tenue le 18 mars dernier à l'Hôtel Vallée-des-Forts de Saint-Jean-sur-Richelieu. Cette année, la dictée s'est réalisée sur un texte de monsieur Pierre Légaré, penseur et humoriste, bien connu de la région.

**Adopté à l'unanimité.**

HR 09.05.11  
060

Il est proposé par madame Andrée Bouchard :

Que des félicitations soient adressées à Kim Archambeault, élève à la Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot, laquelle a remporté le premier prix, ex aequo, de la dictée Richelieu tenue le 18 mars dernier à l'Hôtel Vallée-des-Forts de Saint-Jean-sur-Richelieu. Cette année, la dictée s'est réalisée sur un texte de monsieur Pierre Légaré, penseur et humoriste, bien connu de la région.

**Adopté à l'unanimité.**

HR 09.05.11  
061

Il est proposé par madame Andrée Bouchard :

Que des félicitations soient adressées à monsieur Claude Roy, enseignant en musique à l'école Beaulieu, ainsi qu'aux élèves de l'Harmonie de l'école, lesquels ont offert une

performance digne de mention lors du spectacle « *Musiques du Septième art* », tenu le 19 avril dernier au Cabaret-Théâtre du Vieux Saint-Jean.

**Adopté à l'unanimité.**

HR 09.05.11  
062

Il est proposé par madame Andrée Bouchard :

Que des félicitations soient adressées à madame Johanne Lefebvre, enseignante en musique à la Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot, ainsi qu'aux musiciens de la Relève de l'Union musicale d'Iberville, lesquels ont offert une performance digne de mention lors du spectacle « *Musiques du Septième art* », tenu le 19 avril dernier au Cabaret-Théâtre du Vieux Saint-Jean.

**Adopté à l'unanimité.**

HR 09.05.11  
063

Il est proposé par madame Andrée Bouchard :

Que des félicitations soient adressées à monsieur Jean Rioux, enseignant à l'école Beaulieu, qui a animé de mains de maître le spectacle « *Musiques du Septième art* », tenu le 19 avril dernier au Cabaret-Théâtre du Vieux Saint-Jean.

**Adopté à l'unanimité.**

HR 09.05.11  
064

Il est proposé par madame Andrée Bouchard :

Que des remerciements et des félicitations soient adressés à madame Tanya Drolet, enseignante à l'école Saint-Eugène, ainsi qu'à ses élèves Sandrine Julien, Antoine Souigny et Laurianne Hébert qui sont venus entretenir les membres du Conseil des commissaires des gestes posés au quotidien à l'école Saint-Eugène pour une meilleure éducation environnementale.

**Adopté à l'unanimité.**

### 13. AUTRES SUJETS

Aucun autre sujet n'est apporté.

### 14- LEVÉE DE LA SÉANCE

HR 09.05.11  
065

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

Que la séance soit levée.

**Adopté à l'unanimité.**

---

LA PRÉSIDENTE

---

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL